

claration aussi stupide. Les journaux libéraux ont rapporté son discours, et personne n'a nié qu'il avait dit ce qui suit : Oui, j'ai déclaré que le remaniement du tarif était une question morte pour les deux partis politiques, parce que les torys étaient tombés d'accord avec nous sur cette question. Jamais aucun homme politique n'a donné explication aussi puérile et aussi stupide, surtout s'il faisait partie du gouvernement. Je crains que l'honorable député de Leeds et Grenville ne soit responsable du fait que le ministre de l'Intérieur ait adopté des théories aussi protectionnistes. Le ministre revient à la charge, aujourd'hui, mais il ne dit plus que les droits de 20 pour 100 sont outrageusement élevés. Il déclare plutôt ceci : Messieurs, lorsque je parlais de ces droits en 1896, j'ignorais complètement la question en jeu, ou bien, je vous mentais délibérément. C'est ce qu'il est obligé d'avouer d'une manière ou d'une autre, car il est pris dans ce dilemme. Il prétend aujourd'hui que loin d'être trop élevé, le droit de 20 pour 100 ne peut servir même à un tarif de revenu. Il dit que les fabricants du Canada doivent payer 35 pour 100 sur la matière première, et que cependant les fabricants des États-Unis n'ont à payer qu'un droit de 20 pour 100 sur les instruments aratoires. La seule conclusion à laquelle on puisse arriver, c'est qu'il faudra porter ces droits aux chiffres où ils se trouvaient antérieurement, en 1894, si l'on veut appliquer un tarif de revenu. Il nous faut les augmenter de 15 pour 100. L'impôt de 20 pour 100 protégeait nos manufacturiers canadiens, avant 1896, mais maintenant, il ne peut nous servir même pour un tarif de revenu.

Quand les membres de la droite veulent expliquer leur attitude sur cette question, et quand on ne constate aucune diminution dans les droits sur les instruments aratoires, alors que l'impôt sur la matière première diminuait tous les ans, le ministre de l'Intérieur leur dit de ne pas considérer cette question au point de vue des différentes provinces, mais plutôt au point de vue des intérêts de tout le Canada, que lui, le ministre, surveille attentivement. C'est peut-être pour cela qu'en 1896, l'honorable ministre a demandé à la population du Manitoba de voter contre le candidat conservateur, parce que, si les libéraux arrivaient au pouvoir, les droits sur les instruments agricoles seraient enlevés.

J'ignore ce qu'a pu penser le premier ministre des indiscrétions commises par le ministre de l'Intérieur, au sujet de cette question de droits sur le bois, quand, dans un but seul de gloire, ce ministre a dit à la population de Brandon qu'une députation s'était rendue à Ottawa auprès des ministres, députation dont les membres représentaient des intérêts considérables, et qui avaient à leur disposition des millions de dollars, et, par conséquent, pouvaient élire des candidats libéraux dans les autres provinces plus

facilement que le gouvernement ne pouvait en faire élire avantageusement dans tout le Manitoba, que cette députation avait déclaré au gouvernement qu'elle lui accordait 12 mois pour imposer un droit considérable sur le bois, et que, si le gouvernement se refusait à faire la chose, ces industriels travailleraient au succès du parti conservateur. Le moins que je puisse dire, c'est que l'honorable ministre de l'Intérieur dévoilait des secrets de cabinet. Il a dit : On m'a fait venir pour exprimer mon opinion dans cette circonstance. J'ai déclaré au premier ministre que, si le gouvernement adoptait cette politique, mieux valait pour moi offrir immédiatement ma démission. On comprend que tout l'édifice construit par les libéraux aurait été détruit de fond en comble, puisqu'alors la clef de voûte aurait manqué. Le ministre déclare maintenant que l'imposition d'un droit sur le bois serait un avantage pour tous les membres du gouvernement, à l'exception de lui-même. Je parle ici au point de vue politique. Dans ce cas, est-ce le chef qui commande ses subalternes, ou si ce sont ces derniers qui le commandent ?

On pourra croire que ces questions de tarif ne sont pas réglées autant au point de vue des intérêts du peuple, qu'au point de vue des nécessités politiques.

Mais quelle a été la politique du gouvernement actuel en rapport avec l'industrie du fil d'engrèbe ? Les honorables membres de cette Chambre se rappelleront, sans doute, que lorsque feu sir John Thompson était ministre de la Justice, on a prétendu qu'une ligue commerciale considérable avait été formée dans tout le Canada pour augmenter le prix de cet article. Les prairies de l'ouest se peuplaient sensiblement, et le nombre d'acres de terre en culture augmentait tous les ans. Il fallait, par conséquent, fournir à nos colons une plus grande quantité de fil d'engrèbe. C'est alors que sir John Thompson établit cette industrie au pénitencier de Kingston. En agissant ainsi, il avait pour but de fournir aux cultivateurs cet article à meilleur marché. Et c'est ce qui est arrivé sous l'administration conservatrice. Mais, à l'arrivée au pouvoir de nos amis libéraux, cette industrie a été accaparée par certains amis politiques, tels que Hobbs, de London, un des membres de cette ligue de manufacturiers qui tenaient la dragée haute aux cultivateurs : à Bate, d'Ottawa, qui, s'il ne fait pas partie lui-même de cette ligue, se trouve en relations d'affaires avec Hobbs, et, par conséquent, à la merci de ce syndicat. Ces personnes avaient la haute-main sur les prix du marché, et nos cultivateurs ont dû payer des centaines de mille dollars qu'il n'aurait pas payés si ce syndicat n'eut pas existé.

Le gouvernement et ses partisans disent qu'ils travaillent dans l'intérêt des cultivateurs, en leur accordant le privilège d'acheter le fil d'engrèbe au prix de la manufacture, jusqu'au premier mai, au lieu du pre-